

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Bureau de la Recherche Scientifique

CONSEIL SCIENTIFIQUE PLENIER DU 24 FEVRIER 2000

- Etaient présents :

Mesdames Jacqueline ABAUL, Françoise PAGNEY, Colette MAXIMIN, Elina DÉVOUÉ, Françoise PARIS, Valérie FRANCOIS-LUBIN, Andrée NGO NHON, Rolande LUCE,

Messieurs Max LOUIS, Claude EMERI, Jean BERNABÉ, Benoît MULKAY, Alain YACOU, Jean-Gabriel MONTAUBAN, Daniel IMBERT, Mikhail MEILAKH, Amrane OUKAOUR, Alain MAURIN, Jean-Emile SYMPHOR, Didier MARCHISIO, Jack MOLINIE, Michel DISPAGNE, Christian DE VASSOIGNE, Paul SARLAT, René GRATIEN, Fabrice VÉTU, Daniel CAFARDY, Yann BERTIN, Patrice DARIEN, Jean FAVRE-BONVIN, Henri PETITJEAN ROGET.

- Avaient donné procuration :

Mr Claude BOUCHON à Mr Daniel IMBERT,
Mr Antoine PRIMEROSE à Mr Amrane OUKAOUR

- Etaient absents excusés :

Mesdames Franciane NAGAU, Marie-Denise MARIE.
Messieurs Yves CATONNE, Henri CLERGEOT, Gérard CHALANT, Denis GIROU

- Invités présents :

Mme Marie-Françoise BERNABE, Mr Serge BOURGINE

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Adoption du PV du Conseil scientifique du 25 novembre 1999.
- 2 - Réflexion sur la politique scientifique de l'UAG
 - bilan de la visite de Mr Maurice GARDEN
 - préparation du contrat 2002-2005 en association avec les organismes de recherche
 - politique de redistribution du BQR
 - journée « doctorants et jeunes chercheurs »
- 3 - Redistribution du BQR et répartition des crédits de missions d'échanges scientifiques.
- 4 - Examen de la demande de reconnaissance de deux équipes de recherche par l'UAG
- 5 - Présidence des jurys de baccalauréat à l'étranger : nomination des présidents.
- 6 - Questions diverses

I- Adoption du procès-verbal du Conseil Scientifique du 25 novembre 1999

Après une observation de Mr Alain YACOU sur trois de ses interventions dont il souhaite la modification, le Vice-Président met au vote le procès-verbal du 25 novembre 1999, qui est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions de membres qui étaient absents à la réunion.

II- Réflexion sur la politique scientifique de l'UAG

En introduction, Mme Jacqueline ABAUL indique qu'une réflexion sur notre politique scientifique permettra de préparer le prochain contrat quadriennal qui sera négocié en même temps pour la recherche et l'enseignement. Notre contrat actuel se termine en décembre 2001 ; six à sept mois avant, l'université doit dégager ses priorités pour que le nouveau contrat puisse être signé en début d'exercice.

La Présidente rappelle les fléchages du contrat actuel :

- développer la pluridisciplinarité dans les équipes de recherche ;
- développer la formation à et par la recherche devant se traduire entre autres par une augmentation sensible du nombre de nos doctorants ;
- développer nos relations internationales sur la Caraïbe et l'Amérique Centrale ;
- se rapprocher des grands organismes de recherche ; le CNRS étant pratiquement absent à l'UAG.

Elle introduit le bilan de la visite de Maurice GARDEN, Directeur de la Recherche Universitaire, venu présenter le nouveau concept de l'Ecole Doctorale, qui doit être un élément phare de la recherche à l'UAG, (s'occuper de tous les doctorants, avoir des champs d'étude très ouverts et maîtriser de nouveaux concepts pour permettre une meilleure insertion professionnelle des docteurs), et expliquer la volonté que le ministère affiche sur le recentrage des grands établissements de recherche autour de l'université. Il convient cependant de tenir compte de notre particularité due au fait qu'à l'inverse de ce qui existe dans l'hexagone, les organismes de recherche, aux Antilles, ont été installés avant l'UAG.

Mr Max LOUIS rappelle qu'au départ, M. GARDEN devait venir seul pour présenter et discuter de l'ED. Sa venue se situant au moment de la préparation du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), il s'est fait accompagner de quatre experts du ministère, élargissant ainsi le but de la mission à la préparation des CPER.

Dans la mise en place des CPER, le ministère affiche des financements en équipement, en particulier dans les pôles qui montrent clairement le rapprochement avec les organismes de recherche, ce qui n'apparaissait pas dans les projets initiaux, d'où l'organisation de réunions communes et des propositions de projets cohérents. M. GARDEN a indiqué que les moyens iront de plus en plus dans les universités, en particulier les attributions de postes (10 fois plus que dans les organismes) à condition de monter des projets communs.

En ce qui concerne les ED, Mr Max LOUIS rapporte les débats du 1^{er} colloque des ED organisé par l'université d'Aix- Marseille et le ministère. Deux tendances sont apparues :

- les anciennes ED défendues par les juristes
- les nouvelles ED pluridisciplinaires, faites pour les doctorants. Un tiers des docteurs sont recrutés par les universités et les organismes et on ne sait pas ce que deviennent les deux tiers restants.

Les nouvelles ED doivent être un regroupement d'équipes d'accueil reconnues, composées de 10 à 15 chercheurs. Les DEA sont maintenus mais seront moins pris en compte. Les allocations de recherche seront données aux ED. Il y aura autant d'argent en allocation qu'en soutien à la recherche.

A l'UAG, l'ED existante devrait disparaître, remplacée par une ED pluridisciplinaire qui va fédérer toutes les équipes d'accueil. Tout docteur devrait avoir une bonne idée de ce qu'est la Caraïbe, l'Europe, le monde de l'entreprise, et des secteurs socio-économiques... Cette ED ne doit pas être le prolongement des DEA de l'université mais doit prendre en compte l'ensemble des besoins de toutes nos équipes d'accueil. La mise en place de la nouvelle ED sera effective à la rentrée 2000.

La Présidente lance la discussion sur les quatre points suivants : CPER, contrat quadriennal, rapprochement avec les organismes de recherche, Ecole Doctorale.

En ce qui concerne le CPER, Mr Alain YACOU qui a participé à la réunion sur les « Risques naturels » se félicite que l'on prenne l'avis des Sciences Humaines et sociales. Il est favorable à la mise en place d'un comité régional de la recherche scientifique où tous les universitaires et les chercheurs seraient représentés et soutenus par les régions. Mr Jean FAVRE-BONVIN est favorable à ce projet et propose de relancer une réunion en Martinique. Il signale qu'en 98 il avait organisé une réunion avec le Préfet à laquelle les universitaires avaient été conviés. Il y avait eu peu de retour des équipes de recherche, à part le CRPLC.

Mr Jean BERNABE n'a pas l'impression que la Faculté des Lettres ait été sollicitée pour le CPER, ni invitée dans les réunions U3M. Il demande quel est le rapport entre CPER et Contrat Quadriennal.

Mme Jacqueline ABAUL rappelle que le plan U3M est établi pour 15 ans et regrette que l'UFR des Lettres n'ait pas été sollicitée, d'autant que le coordonnateur U3M était un universitaire. La Présidente signale que, dans la préparation du CPER, la politique ministérielle ne lui semble pas très claire. Le CPER et le contrat quadriennal doivent être en adéquation, aller dans le même sens, sur les mêmes thématiques. Le

CPER apporte des crédits d'équipement et surtout d'équipements lourds, le quadriennal dotant surtout les équipes en fonctionnement. Nous avons un effort à faire en communication. Les informations devraient passer par le canal institutionnel, souvent elles passent par le biais des individus, et la Présidente n'est pas toujours au courant de la tenue des réunions, en particulier sur la Guyane.

Pour le CPER, les enveloppes sont définies globalement ; la mise en œuvre du DOCUP (Document Unique de Programmation) dépend des Préfets de Région.

En Guadeloupe, quatre grands axes ont été retenus pour la recherche et prennent en compte les différentes thématiques : Biodiversité, Risques naturels, Environnement-Santé et Matériaux.

Mr Jean-Emile SYMPHOR se demande comment nous pouvons fonctionner puisque CPER et Contrat quadriennal sont décalés dans le temps, en particulier pour les projets qui apparaissent dans les deux comme les NTIC. La Présidente pense qu'il faut montrer des axes forts dans les deux contrats, l'idée étant de coupler les deux et de faire le bon choix au bon moment en terme d'équipement.

Une proposition a été faite aux trois Préfets de Région de mettre en place une entité tripartite, Préfecture-Région-Université, qui a reçu un accueil favorable, en particulier pour le suivi des financements. Mr Jean FAVRE-BONVIN ajoute que c'est le DOCUP, structure plus rigide, qui va piloter le CPER.

Mme Françoise PAGNEY fait remarquer que les thèmes présentés pour le CPER Guadeloupe sont des thèmes identiques aux trois régions et suggère de les proposer dans les trois CPER en faisant des demandes modulées par région.

Mr Jean FAVRE-BONVIN présente le CPER 2000-2006 de la Région Martinique. Il rappelle les règles et les difficultés pour la mise en place de ce contrat et présente les principales actions retenues.

Le DOCUP permettra une planification des actions, chaque année sur 7 ans.

Mr Alain MAURIN demande si une information sur le CPER Guadeloupe pourra être transmise. Mr Max LOUIS signale que Mme Danielle CELESTINE, DRRT de Guadeloupe, invitée au CS, n'a pu se libérer.

Mr Jean FAVRE-BONVIN rappelle que les dossiers présentés devront être de qualité, novateurs et aller dans le sens du regroupement.

Une discussion s'engage sur le **rapprochement avec les organismes de recherche**. Des accords-cadre sont déjà signés au niveau de la Conférence des Présidents d'université avec le CNRS, l'INRA, le CIRAD, l'IRD et des projets sont en cours avec l'INSERM et l'IFREMER. Le 1^{er} mars, l'université et l'IRD Martinique ont signé un accord-cadre liant les deux organismes ; les équipes pourront mettre en place des avenants en cas d'association.

La Présidente déplore l'absence du CNRS de notre dispositif, bien qu'il y ait possibilité de faire émerger des thèmes porteurs autour desquels un partenariat CNRS-UAG serait envisageable. Le CNRS a proposé de faire une évaluation des équipes candidates, ce qui permettrait à plus ou moins long terme de mettre en place une ou plusieurs UMR. Les projets seront transmis avant la fin de l'année universitaire au CNRS.

Mme Marie-Françoise BERNABE signale que le Service Commun de la Documentation est en pourparler avec les organismes de recherche, surtout en Guadeloupe et en Guyane, pour une politique commune d'abonnement aux périodiques qui a reçu un avis favorable, ce qui donnera un plus aux équipes.

Dans le cadre de ce rapprochement avec les organismes, Mr Max LOUIS annonce la journée « La Recherche s'affiche », organisée en juin, autour des jeunes chercheurs qui présenteront leurs travaux, sous forme d'affiches (voir en annexe, l'annonce de cette journée). Le but est de faire rencontrer enseignants-chercheurs et chercheurs qui travaillent sur la région Antilles-Guyane.

Mme Jacqueline ABAUL ajoute que cette manifestation est une bonne initiative pour mettre en contact les jeunes chercheurs et aussi ceux qui les encadrent. Les organismes de recherche, mais aussi les partenaires publics et privés ont été sollicités.

Mr Jack MOLINIE rappelle que Mr Paul BOURGEOIS avait organisé une manifestation de ce type avec les doctorants et que cela avait été très constructif.

Mr Jean FAVRE-BONVIN signale que le Conseil Régional de Martinique pense organiser une manifestation de ce type avec les doctorants pendant la Semaine de la Science.

A la suggestion de Mr Michel DISPAGNE, de faire, en premier lieu, se rencontrer les jeunes chercheurs de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, la Présidente suggère de voir avec le doyen puisqu'il n'y a pas de Commission Scientifique dans cette composante.

Mr Daniel IMBERT suggère d'engager une réflexion de fond sur la politique de recherche, déterminer les pôles d'excellence, avoir une politique pour la redistribution du BQR, fixer un cadre dans lequel on puisse évoluer.

Mme Jacqueline ABAUL pense que les échanges du Conseil Scientifique permettraient de dégager des points forts. Une journée de la recherche pourrait servir à faire évoluer vers une action scientifique des UFR.

La Présidente pense que cela passe aussi par le développement de la recherche internationale, surtout sur la Caraïbe. Peu d'enseignants-chercheurs connaissent l'UNICA, association des présidents d'université de la Caraïbe, surtout en sciences. Par contre, le secrétaire général de l'UNICA est invité régulièrement en Lettres dans le cadre de l'ICEF. N'y aurait-il pas des pistes pour des actions de recherche dans le domaine international, en particulier, ne peut-on lancer des partenariats avec différents pays de la Caraïbe, les pays de l'AEC. A ce propos, Mr Jean FAVRE-BONVIN rapporte que le Ministère des Affaires Etrangères est étonné de ne pas voir de projets sur l'AEC, car il y a des financements. Il semble que l'information ne soit pas passée au niveau des Régions. Il y a peu de projets innovants soumis au FIC. Il signale que lors de la Semaine de la Science en Martinique, deux journées ont été consacrées aux TIC à l'échelon de la Caraïbe. La Présidente indique que l'université des West Indies travaille sur le concept d'une université virtuelle de la Caraïbe, pour faire ressortir l'excellence, voire la spécificité de chaque université.

La Présidente propose la mise en place d'une commission, émanant du Conseil Scientifique dans laquelle les grandes disciplines seraient représentées, pour recenser les thèmes de recherche sur la Caraïbe et faire émerger cinq ou six actions fortes sur le développement international de la politique de recherche.

La composition de la commission, proposée comme suit, est adoptée par le conseil :

- Mr Alain YACOU, secteur littératures, sciences humaines et sociales
- Mr Alain MAURIN, sciences juridiques et économiques
- Mr Jack MOLINIE, sciences exactes et naturelles
- Un représentant du secteur des sciences médicales
- Un représentant du secteur technologique de Guyane
- Le Vice-président du Conseil Scientifique et le Chargé de Mission au BRI.

Dans le cadre de la journée « La Recherche s'affiche », Mr Jack MOLINIE pense qu'il faudra médiatiser au maximum et vulgariser tout ce que l'on fait à l'UAG au niveau des Régions.

Mr Daniel IMBERT demande où en est la mise en place d'un site web conséquent à l'UAG. La Présidente rappelle l'historique : le démarrage du site web de l'UAG a été organisé par les CRI. Il y a un peu plus d'un an, une commande a été passée à une personne extérieure. Ce site est sous forme de cassette. Une commission a été mise en place à l'UAG pour examiner les architectures des deux sites, essayer de faire une synthèse pour tirer le meilleur de l'ensemble. Des interventions de Messieurs Didier MARCHISIO et Jean-Emile SYMPHOR, il ressort que le site web est un passage obligé si l'on veut développer les universités virtuelles, qu'il faut alimenter le site en recherche pour une vulgarisation des travaux de recherche. Dans d'autres universités, les chercheurs font eux-mêmes leur site, le rendent attractif.

Pour la journée « La recherche s'affiche », la Présidente pense que si l'on veut rapprocher les organismes et l'université, il faut afficher clairement les vues de l'université, sur les trois sites, pour aller vers une synergie. En Martinique, les domaines ne s'y prêtent pas, à part avec l'IRD.

Cette journée a pour but de nous permettre de préparer le contrat quadriennal 2002-2005.

Mr Jean BERNABE a retenu deux discours contradictoires : dix à quinze chercheurs seraient nécessaires pour présenter une équipe dans le cadre du contrat et Mr Maurice GARDEN a eu l'air de dire que trois ou quatre pouvaient suffire.

Mr Max LOUIS pense que Mr GARDEN a une vision politique et en plus il y a le discours de l'expert qui applique les directives du ministère. Il peut être jouable de présenter une petite équipe avec un projet cohérent. Par contre, si deux équipes travaillent sur une même thématique et ne se regroupent pas, il y aura un avis défavorable.

Mr Jean FAVRE-BONVIN signale qu'il est important de présenter un projet novateur.

Pour Mr Alain YACOU, il est nécessaire de savoir combien de chercheurs doivent émerger dans les équipes. Certains ne pourront pas se regrouper car ils ne font pas de recherche sur la région Caraïbe. Il dit que le ministère doit comprendre que nous sommes une petite université.

Nous ne sommes pas la plus petite université, répond la Présidente, par contre, notre caractère éclaté est difficile. Quand on compare nos équipes de recherche avec la moyenne française, nous sommes dans la deuxième moitié. Une équipe de quinze chercheurs, dont la moitié sont habilités à diriger des recherches, sera mieux perçue au ministère, mais une équipe de trois chercheurs qui ont une production aussi importante sera certainement aussi bien remarquée. Il faut que le Conseil scientifique ait un discours clair.

Les équipes reconnues au contrat font partie de **l'Ecole Doctorale**.

Mr Max LOUIS rappelle la notion des 3/6/8 qui va régler les études supérieures:

Bac + 3 correspond au niveau licence

Bac + 5 ou Mastère correspond au niveau DESS, DEA ou diplôme d'ingénieur

Bac + 8 sanctionné par le Doctorat

L'ED doit permettre de valoriser le titre de docteur.

L'ED doit être structurée, les différents animateurs étant les étudiants, les enseignants et des personnalités extérieures. Il ne faudra pas perdre de vue la notion de discipline. L'ED doit profiter à l'étudiant. Il n'y a pas de textes officiels, mais le ministère sera très vigilant sur la façon dont vont fonctionner les Ecoles Doctorales. Il n'est pas question de mettre en avant sa discipline et il est demandé de mettre en place des séminaires groupés sur les deux premières années sur des thèmes interdisciplinaires, comme anglais, communication orale, connaissance de la région caraïbe, ouverture sur les partenaires, ... L'ED devra afficher une ouverture internationale. Les doctorants pourraient créer des associations qui permettraient de garder les contacts avec les anciens docteurs et suivre leur parcours professionnel.

Mr Alain YACOU précise que Mr Jean-Claude WILLIAM, l'actuel responsable de l'ED, a prévu une seule ED qui s'étale sur les deux sites et que Messieurs Fred RENO et Alain YACOU ont été sollicités pour s'occuper de l'ED au niveau de la Guadeloupe.

Suite à l'intervention de Mr Daniel IMBERT demandant une réflexion poussée par le Vice-Président, si l'ED doit être fonctionnelle à la rentrée, Mr Max LOUIS signale que le CS a déjà travaillé dans ce sens par l'organisation d'une réunion avec les responsables des Equipes d'Accueil et des DEA.

La Présidente ajoute qu'il existe actuellement une ED fonctionnelle. Parallèlement, il y a une nouvelle conception de l'ED avec des demandes de renouvellement et de création de DEA et un dossier ED pour lesquels nous attendons le retour des évaluations vers le mois de mai. Mr Jean-Claude WILLIAM, actuel responsable de l'ED fonctionnelle de droit et science politique assurerait l'interim de la nouvelle ED de l'UAG, jusqu'à sa mise en place officielle au prochain contrat quadriennal.

Des interventions de Messieurs Jean BERNABE et Daniel IMBERT, il ressort la nécessité de mettre en place un calendrier, d'avoir une véritable concertation sur l'ED avant le retour des expertises pour être fonctionnel à la rentrée.

La Présidente rapporte qu'il existe le plus grand flou autour des ED à la CPU. Elle pense que la visite de Mr GARDEN a permis de recueillir des informations et qu'il appartient à l'UAG d'innover.

Mr Max LOUIS propose de se rapprocher de Mr Jean-Claude WILLIAM pour mettre en place un document qui sera transmis aux équipes de recherche.

Un dernier Conseil, avant la fin de l'année universitaire, est envisagé pour discuter de l'orientation du futur contrat quadriennal et du concept de l'Ecole Doctorale.

III- Redistribution du BQR et des crédits de missions d'échanges scientifiques

Mr Max LOUIS rappelle que le BQR (Bonus Qualité Recherche), représente un prélèvement de 11% (maximum autorisé 15%) sur tous les crédits recherche du ministère, hors infrastructures, et qu'il est redistribué dans le cadre de la politique de recherche du Conseil Scientifique.

Quatre domaines d'intervention sont concernés:

- 1- soutien aux actions de recherche, en particulier, aide une seule année, aux nouveaux collègues qui intègrent une équipe existante ;
- 2- aide aux publications d'ouvrages, sur présentation de la maquette, du devis de l'éditeur, etc ;
- 3- organisations de colloques à l'UAG ou en partenariat avec l'UAG,
- 4- aides aux équipes : équipes reconnues par la DGRT, équipes non reconnues mais qui avaient soumis leur dossier à l'expertise du ministère, équipes reconnues par le CS qui se sont constituées après les expertises de l'actuel contrat quadriennal ou qui sont en révision de dossier.

L'aide pour les missions d'échanges scientifiques concerne les missions de recherche, les participations aux colloques avec présentation d'une communication, les invitations de chercheurs. La règle est de une mission/personne/an. Il faudrait pouvoir hiérarchiser les déplacements. Dans tous les cas, il s'agit d'une aide, le CS n'ayant pas les moyens de prendre en charge la totalité de la mission. Il appartient aux équipes de prévoir leur budget pour les missions de recherche.

Après discussion, Mr Max LOUIS propose la mise en place d'une commission qui va réfléchir et faire des propositions pour réexaminer les critères d'attribution et expertiser les dossiers.

Mr Amrane OUKAOUR demande s'il faut continuer à dépouiller les équipes non reconnues, les critères appliqués par la Section permanente n'étant pas ceux retenus il y a un an.

Des interventions de Messieurs Alain YACOU, Max LOUIS, Daniel IMBERT, il ressort qu'il faut revoir la politique de soutien aux équipes par les CS. Faut-il attribuer la même aide à une équipe reconnue

qui a joué le jeu de l'expertise, qu'à une équipe non reconnue et qui n'est pas allée au concours? Toutes les équipes doivent jouer le jeu de l'évaluation. A défaut, il y a celle propre à l'université ou des organismes de recherche qui sont à notre porte. Mr Jean FAVRE-BONVIN pense que c'est le moment d'entrer dans le processus, le ministère poussant au rapprochement avec les organismes. Mr Jean-Gabriel MONTAUBAN trouve inutile de compliquer une procédure qui peut être simple et faire établir les expertises à l'université.

Des interventions de Messieurs Alain YACOU et Jean-Emile SYMPHOR, il ressort que trop parcelliser revient à ne rien donner et que toute demande d'aide doit être expertisée. Il faut aussi arrêter de multiplier les équipes, chercher à se regrouper. Chaque nouvel arrivant veut créer son centre, il existe assez d'équipes à l'UAG pour que les nouveaux collègues s'y intègrent.

Mme Françoise PAGNEY propose que l'on puisse aider pendant un an ou deux une équipe non reconnue et que, si elle n'est pas agréée, ne plus l'aider par la suite.

Mr Daniel IMBERT décortique le sigle BQR: Bonus ne va pas dans le sens du saupoudrage et Qualité demande une évaluation. Il vaut mieux soutenir un ou deux projets de qualité avec expertise par des personnalités extérieures.

Mr Max LOUIS propose d'associer au BRS, Mme Françoise PAGNEY et Mr Daniel IMBERT, pour une réflexion à partir du passif et des discussions, en vue de proposer de nouveaux critères de répartition du BQR (critères de répartition, modalités de l'évaluation des projets) en regardant ce qui se passe dans les autres universités.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

A- Répartition des aides pour missions d'échanges scientifiques (Annexe 2)

Les critères d'attribution sont les suivants :

- déplacements de nos chercheurs à l'extérieur
- invitations de chercheurs étrangers à l'UAG
- participations à colloques avec présentation de communications

Le nombre des invités est limité au prorata du nombre de membres de l'équipe, selon le barème suivant :

- de 0 à 8 membres = 2 invités
- de 9 à 15 membres = 3 invités
- plus de 15 membres = 4 invités

Rappel des règles :

- 1 seule mission par membre permanent et par an
- montant aide en fonction du lieu de la mission
- les crédits sont débloqués sur justificatifs de réalisation de la mission

En 1999, il était prévu que les crédits de missions soient versés sur justificatifs de la mission effectuée. Or ces crédits ont été budgétisés sur les CR à la DBM du mois de mars 99. La Section Permanente a travaillé en concertation avec Mr l'Agent Comptable. Elle propose les aides en fonction des critères suivants :

- les équipes n'ayant pas justifié les missions 99, ne se verront pas attribuer de crédits en 2000,
- les équipes n'ayant justifié qu'une partie de leurs missions en 99, seront limitées pour 2000 au nombre de missions justifiées en 99.
- une seule équipe, celle de Gérard CHALANT, qui n'avait pas présenté de budget en 99, garde pour 2000 les crédits attribués l'année précédente.

Mr Henry PETITJEAN ROGET rappelle que la SP est partie du principe qu'il y avait des règles qui devaient être respectées et que toute mission non justifiée doit être pénalisée comme prévu.

Mr l'Agent Comptable explique que l'attribution des crédits sur justificatifs en fin d'année entraîne un report de l'exercice d'une année. De report en report, on complique les choses.

Mr Max LOUIS fait voter la proposition suivante : les crédits pour missions seront budgétisés à la DBM de l'année en cours. Si les justificatifs des missions réalisées ne sont pas fournis, l'équipe sera pénalisée l'année suivante.

Cette proposition ainsi que la répartition des crédits pour missions sont adoptées à l'unanimité.

B- Redistribution du BQR

Les demandes concernent quatre rubriques

1- Intégration d'un nouvel enseignant-chercheur (Annexe 3)

Compte-tenu des nombreuses demandes (22), il a été proposé 5 000 F par enseignant-chercheur pour un montant total de 110 000 F.

Le reste du BQR est réparti à parts égales entre les colloques et les aides à la publication.

2- Colloques (Annexe 4)

Les propositions sont présentées dans le tableau.

Un premier classement a été établi en fonction de l'impact de la manifestation :

- niveau international 4 points
- niveau national 2 points
- niveau local 1 point

Sur cette base, des crédits ont été attribués pour chaque colloque. Ils ont ensuite été pondérés en tenant compte du montant total de la demande.

Une discussion s'engage sur une demande faite par l'IREM et qui n'a pas été prise en compte. L'Institut de Recherche En Mathématiques (IREM) n'est pas une équipe de recherche de l'université. Cet institut, accueilli à l'université, a une activité de recherche en formation pédagogique avec des chercheurs du secondaire. La SP a estimé que l'IREM ne pouvait émarger au BQR. Mr Didier MARCHISIO suggère que l'IREM demande à être reconnu par l'université. Mr Max LOUIS fait remarquer que la plupart des mathématiciens qui participent aux activités de l'IREM émargent déjà dans les équipes de recherche en mathématiques ou informatique et que l'on ne peut appartenir à deux équipes en même temps. Par contre, l'IREM peut adresser une demande à la Présidente de l'université.

3- Aide à la publications (Annexe 4)

Mr Max LOUIS présente le tableau et les propositions de la SP et signale que des collègues ont demandé une aide pour publier des articles.

Mr Daniel IMBERT explique que l'aide à la publication n'a pas le même sens chez les littéraires et les scientifiques. Les publications scientifiques dans des revues internationales doivent être traduites en très bon anglais, certains rapporteurs refusant d'arbitrer un article qui ne serait pas en bon anglais. De plus, plusieurs revues de rang A font payer le nombre de pages publiées.

Le Vice-Président demande si le CS est d'accord pour prendre en compte, lors du prochain exercice, des demandes d'aides pour traduction et publication d'articles scientifiques.

D'une discussion entre Mrs Henry PETITJEAN ROGET, Daniel IMBERT, il ressort que l'aide pourrait être prise en compte si l'article est accepté et sur présentation des devis. En ce qui concerne les aides pour traductions, Mr Max LOUIS précise que les équipes qui ont fait la demande cette année pourront, la redéposer si l'article est publié.

Les propositions d'aide (voir annexe) sont mises aux voix. Le résultat du vote donne : 12 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions. Le principe de cette aide est adopté à la majorité.

C – Crédits disponibles sur Frais de Fonctionnement de la Recherche (Annexe 6)

Mr Max LOUIS rappelle la provenance de ces crédits : il s'agit de pourcentages, prélevés sur tous les contrats de recherche autres que ceux provenant du Ministère. Il sont utilisés pour des actions d'intérêt commun. Les demandes sont résumées dans le tableau de l'annexe 6. Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

La demande émanant de la BU de Guadeloupe, présentée au dernier conseil scientifique, et proposant l'installation, dans l'une des salles réservées aux chercheurs, d'un photocopieur géré par le Bureau de la Recherche, a été discutée et refusée. Les membres de la Section Permanente considèrent qu'il est dans les missions du Service Commun de Documentation de faciliter aux chercheurs et enseignant-chercheurs l'accès à toute documentation.

Mr Christian DE VASSOIGNE rapporte l'avis de Mme Marie-Françoise BERNABE qui considère que la mission fondamentale de la BU est l'offre de livres. Il existe des photocopieurs à la BU mais ils sont saturés. La BU ne peut tout fournir pour les chercheurs.

Mr Didier MARCHISIO pense qu'il appartient à la BU de prévoir ces aménagements, dans son budget. Elle a suffisamment de moyens pour cela. La recherche étant déjà trop démunie.

Cette proposition est rejetée par le CS.

IV- Examen de la demande de reconnaissance de deux équipes de recherche par l'UAG

Vue l'heure tardive, celles-ci seront revues lors d'un prochain conseil.

V - Présidence des jurys de baccalauréat à l'étranger : nomination des présidents.

Les candidats retenus sont les suivants :

Centre	Président	1^{er} suppléant	2^e suppléant
BRESIL	Jean-Marie ABILLON	Alain MAURIN	Albert GANANCIA
COLOMBIE	Jean-Roger BONNETON	Athanasia BONNETON	Bruno OLLIVIER
HAITI	Alain ARCONTE	Jean CRUSOL	Athanasia BONNETON
MEXIQUE	Max LOUIS	Ahmed AINOUCHE	Dominique MIGNOT
SALVADOR	Maurice BELROSE	Michel DUPONT	Alain MAURIN

VI- Questions diverses

1- Désignation au CS d'une personnalité extérieure de la Guyane

En remplacement de Mr Arthur OTHILY, parti à la retraite, Mr Max LOUIS propose Mr Denis GIROU, DRRT de la Guyane. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2- Election des membres de la Section Permanente sur les postes vacants.

Sont élus à l'unanimité :

Mr Michel DISPAGNE de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines

Mr Patrice DARIEN, étudiant en DESS à l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques de la Martinique.

Les membres martiniquais du CS devant reprendre l'avion, la séance est levée à 17 heures.